



Bernisch Kantonaler Fischerei-Verband Fédération Cantonale Bernoise de la Pêche

Demande de contribution

Les demandes écrites conformes aux buts de contribution énumérés ci-dessous peuvent être déposées auprès de la commission technique (FAKO) de la FCBP jusqu'à la fin du mois d'octobre au plus tard d'une année civile. L'utilité pour les eaux, les poissons et la pêche doit ressortir des demandes de contribution.

Les moyens financiers susceptibles d'être accordés dépendent des recettes annuelles de la contribution aux mesures de protection, du budget annuel de l'Inspection de la pêche et du nombre de demandes reçues. Les demandes de contribution doivent être soumises à l'administrateur de la FCBP : bkfv@kompetenzzentrum-fischerei.ch, à l'attention de la FAKO au moyen du formulaire électronique disponible.

Requérant :

Société :

Association d'affermage :

Projet :

- surveillance/contrôle des effectifs
- vérification du frai naturel ou du succès de l'empoissonnement
- cartographies des frayères/inventaire des écrevisses
- pêches d'urgence en cas d'événements naturels tels que canicule, sécheresse ou après des crues extrêmes
- mesures d'amélioration des habitats dans le cadre de l'entretien des eaux
- installation d'aides au frai
- mesures de nettoyage des cours d'eau
- surveillance des prédateurs

- Relations publiques
(attention : les mesures doivent être discutées avec la FCBP/l'IP dès le stade de la planification)

- Autres.....

Description du projet :

Lieu du projet :

Commune :

Cours d'eau :

Tronçon de cours d'eau deàNombre de mètres.....

Charge de travail :

• Prestations propres heures de travail h.....

• Journées d'intervention Nombre

• Engins : Ut

Engin 1..... h.....

Engin 2..... h.....

Engin 3..... h.....

Engin 4..... h.....

Voiture (seulement pêches d'urgence) km.....

• Prestations de tiers

Nature des prestations de tiers.....

Coût des prestations de tiers (avec justificatifs) CHF

Charge financière :

• Frais de matériel (avec justificatifs) CHF

• Prestations de tiers (avec justificatifs) CHF

• Honoraires CHF

• CHF

• Total CHF**Financement :**

• Moyens propres CHF

• Contributions d'autres institutions CHF

• CHF

Total CHF**Annexes/co-rapports :** Co-rapport surveillance de la pêche Plans Co-rapport association d'affermage **Autorisations :**

Les autorisations nécessaires (permis de construire, avis d'entretien, autorisations de la protection de la nature, de la police de la pêche, de la police des eaux et accord du/de la propriétaire du bien-fonds) sont disponibles :

 Oui Non

Promesse de contribution de la FCBP (Ne pas remplir, s.v.p.)

Les promesses de contributions de la FCBP ne peuvent être effectuées par écrit qu'à la fin du mois de novembre de l'année civile. Le paiement a lieu sur la base du décompte à présenter accompagné des justificatifs originaux (factures avec justificatifs de paiement) avec preuve des autres montants perçus et une petite documentation (plans, photos, comparatif avant/après).